



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 14 avril 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

ÉTAIT ABSENTE:

Madame Annie Chevalier	poste no 6
------------------------	------------

**1**                    **RÉSOLUTION 2025-04-050**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2**                    **RÉSOLUTION 2025-04-051**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour **en retirant le point suivant** :

*Point 8.5 Adoption de la liste des travaux publics pour l'année 2025*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
4. Information aux citoyens
  - 4.1. Maire
5. **Administration et ressources humaines**
  - 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois de mars 2025



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

- 5.2. Autorisation d'élimination de documents municipaux périmés
- 5.3. Attestation de la programmation finale de travaux reflétant les prévisions de coûts des travaux admissibles à la TECQ 2019-2024
- 5.4. Renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2025
- 5.5. Demande d'assistance rapide à la Commission Municipale du Québec pour l'établissement du partage des coûts des équipements supralocaux
- 5.6. Dissolution de la Chambre de commerce de L'Ascension
- 5.7. Modification du règlement numéro 2023-550
- 5.8. Nomination d'une présidente d'élection
- 5.9. Autorisation d'un plan pour l'obtention d'un permis d'alcool pour la Reine et le Bûcheron

**6. Période de questions**

**7. Sécurité publique**

- 7.1. Embauche de premiers répondants

**8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu**

- 8.1. Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 8.2. Accepter l'offre de service de Groupe Québéco Inc. pour le raccordement d'un circuit d'évitement pour l'usine d'eau potable
- 8.3. Adoption du règlement numéro 60 du CER (Complexe environnemental de la Rouge) décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour l'achat d'un chargeur sur roues neuf
- 8.4. Autoriser le directeur des travaux publics à faire les démarches nécessaires pour l'achat d'une pelle mécanique usagée
- 8.5. **RETIRÉ** : Adoption de la liste des travaux publics pour l'année 2025
- 8.6. Autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux démarches nécessaires pour la confection d'une dalle de béton pour le bâtiment intégré à l'écocentre / station de lavage de bateaux
- 8.7. Accepter l'offre de service de Groupe Québéco Inc. pour le remplacement de la pompe à turbine pour l'usine d'alimentation d'eau



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

**9. Urbanisme, environnement et patrimoine**

- 9.1 Adoption du règlement numéro 2025-564 relatif aux lieux de retour des contenants consignés
- 9.2 Mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour la modification des règlements d'urbanisme

**10. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 10.1 Autoriser la coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire à procéder à l'achat du matériel pour le projet « Cinéma en plein air » suite à l'approbation d'une subvention provenant de l'entente de développement culturel de la MRC d'Antoine-Labelle
- 10.2 Mandater le Groupe Laurence Ingénieurs Conseils à procéder aux démarches nécessaires et à la supervision des travaux pour la réfection du tennis

**11. Correspondance**

**12. Période de questions**

**13. Levée de la séance**

**3** **RÉSOLUTION 2025-04-052**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 10 MARS 2025**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**4** **INFORMATION AUX CITOYENS**

**4.1** **Maire**

**5.1** **RÉSOLUTION 2025-04-053**  
**APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE**  
**MARS 2025**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de mars 2025, au montant de 279 381,93 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

**5.2** **RÉSOLUTION 2025-04-054**  
**AUTORISATION D'ÉLIMINATION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX**  
**PÉRIMÉS**

Il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser l'élimination de documents périmés, tel que décrit sur la liste déposée par l'adjointe exécutive à la direction générale. Il est de plus résolu d'autoriser la dépense reliée à la destruction des documents par la Régie Intermunicipale des déchets de La Lièvre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**5.3** **RÉSOLUTION 2025-04-055**  
**ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION FINALE DE TRAVAUX**  
**REFLÉTANT LES PRÉVISIONS DE COÛTS DES TRAVAUX**  
**ADMISSIBLES À LA TECQ 2019-2024**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

5.4

**RÉSOLUTION 2025-04-056  
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE  
RELATIVEMENT AUX ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS À  
CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT la résolution 23-11-746 adoptée le 27 novembre 2023 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier quant au renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT le comité de négociation désigné par 16 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour les représenter lors des négociations avec la Ville relativement au partage du coût des activités et des équipements à caractère supralocal;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont à la recherche de solutions pour conclure une entente pérenne pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente signée entre les parties en suivant les mêmes termes et conditions pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la population de chacune des municipalités de la MRC a bénéficié desdits équipements et activités à caractère supralocal pendant toute l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent pour la durée de ce renouvellement le caractère supralocal des activités de diffusion de Muni-Spec Mont-Laurier, des équipements du centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu à l'unanimité de reconduire l'entente échue le 31 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 afin de défrayer les coûts relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

5.5

**RÉSOLUTION 2025-04-057  
DEMANDE D'ASSISTANCE RAPIDE À LA COMMISSION  
MUNICIPALE DU QUÉBEC POUR L'ÉTABLISSEMENT DU  
PARTAGE DES COÛTS DES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX**

CONSIDÉRANT QUE l'entente concernant les équipements et activités à caractère supralocal entre les 17 municipalités constituant la MRC d'Antoine-Labelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 et qu'aucune entente de renouvellement n'a encore été conclue malgré plusieurs années de discussions, tel que mentionné dans la résolution 25-03-167 adoptée par la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une entente pérenne a des impacts négatifs importants pour l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, notamment en créant des incertitudes financières, en menaçant la pérennité des services et équipements essentiels, et en générant des tensions administratives et politiques;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements culturels, sportifs et communautaires jouent un rôle crucial pour la qualité de vie des citoyens, l'attractivité du territoire, le développement social et économique régional ainsi que la rétention et l'attraction des familles et des jeunes sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de L'Ascension reconnaît l'importance d'une formule équitable et juste, acceptable pour l'ensemble des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE les délais dans la conclusion d'une entente durable nuisent aux efforts collectifs de développement harmonieux et à l'efficacité du partenariat intermunicipal au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de L'Ascension appuie la demande de la Ville de Mont-Laurier exprimée dans la résolution 25-03-167.

Il est de plus résolu que le Conseil municipal de L'Ascension demande à la Commission municipale du Québec de nommer rapidement un arbitre afin d'accompagner les municipalités concernées dans l'élaboration et l'adoption d'une entente équitable et pérenne concernant les équipements et activités supralocaux.

Il est également résolu que la Commission municipale du Québec soit informée de l'urgence de cette demande afin d'assurer une continuité de service essentielle pour les citoyens et éviter tout impact négatif supplémentaire lié à l'approche de la période estivale, des échéances électorales et administratives de l'année 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

**5.6**                    **RÉSOLUTION 2025-04-058**  
**DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE**  
**L'ASCENSION**

CONSIDÉRANT qu'une Chambre de commerce de L'Ascension a été fondée en 1936;

CONSIDÉRANT qu'aucune activité n'a eu lieu depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu de dissoudre ladite Chambre de commerce de L'Ascension et d'autoriser le maire à signer la dissolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**5.7**                    **RÉSOLUTION 2025-04-059**  
**MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-550**

CONSIDÉRANT que le projet pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal a coûté plus cher de 77 160 \$;

CONSIDÉRANT que la dépense prévue de 2 786 000 \$ passe maintenant à 2 863 160 \$;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du règlement d'emprunt numéro 2023-550 doit être modifié comme suit :

*« Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 863 160 \$ pour les fins du présent règlement »*

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité est maintenant de 606 500 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu d'affecter la subvention de 2 256 600 \$ au remboursement de la dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**5.8**                    **RÉSOLUTION 2025-04-060**  
**NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite à la Commission municipale du Québec le 10 mars 2025 par madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière pour nommer une autre personne que celle-ci à titre de présidente d'élection;



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a accepté ladite demande en date du 1<sup>er</sup> avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu de nommer Madame Linda Robert, pour agir comme présidente d'élection, et ce, pour la période comprise entre le 2 avril 2025 et le 1<sup>er</sup> avril 2029 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**5.9**

**RÉSOLUTION 2025-04-061  
AUTORISATION D'UN PLAN POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS  
D'ALCOOL POUR LE RESTAURANT LA REINE ET LE BÛCHERON**

CONSIDÉRANT que le restaurant La Reine et le Bûcheron offre maintenant un menu de repas plus élaboré pour des dîners et des soupers;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permission pour l'obtention d'un permis d'alcool est demandée pour accompagner ces repas;

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux exige un plan dudit local pour émettre le permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter le plan proposé pour l'obtention d'un permis d'alcool au restaurant La Reine et le Bûcheron.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**6**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7.1**

**RÉSOLUTION 2025-04-062  
EMBAUCHE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT qu'un service de premiers répondants sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025;

CONSIDÉRANT que certains pompiers seront affectés à ce service, à savoir :

Allard, Jacques	Leduc, Maverick
Boisvert, Raphael	Marleau, Alexandre
Dupras, David	Marleau, William
Filion, Marc-André	Pageault, Denis
Gagné, Émile	Plouffe, Maude
Lavigne, David	Tremblay, Vicky



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

CONSIDÉRANT que des citoyens désirent se joindre à l'équipe des premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter l'embauche des personnes suivantes à titre de premiers répondants pour la Municipalité de L'Ascension, à savoir :

Bigras, Mélanie	Tremblay, Valérie
Cousineau-Gamache, Alexanne	Vertriest, Katelijne
Tremblay, Hugo	

Ces personnes seront en poste à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**8.1** **RÉSOLUTION 2025-04-063**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA**  
**VOIRIE LOCALE (PAVL) – PROJETS PARTICULIERS**  
**D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-**  
**CE)**

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale, Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus au cours de l'année 2025, sur les chemins de la Montagne, Lac Francis et Lac du Gros Brochet, lesquels sont estimés à 65 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu de soumettre à madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle, une demande d'aide financière de 65 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour l'exercice financier 2025, pour des travaux de réfection du chemin de la Montagne, du chemin Lac Francis et chemin du Lac du Gros Brochet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**8.2** **RÉSOLUTION 2025-04-064**  
**ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE GROUPE QUÉBECO INC.**  
**POUR LE RACCORDEMENT D'UN CIRCUIT D'ÉVITEMENT POUR**  
**L'USINE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT l'importance de minimiser la perte d'eau potable;



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

CONSIDÉRANT qu'il est possible, par l'installation d'un circuit d'évitement pouvant raccorder le puits à la conduite de refoulement d'aqueduc des pompes dans l'usine d'eau potable, d'être avisé aussitôt qu'il y a un problème;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter l'offre de service de Groupe Québeco Inc., au montant de 3 480,29\$ taxes incluses afin de procéder au raccordement dudit circuit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

8.3

**RÉSOLUTION 2025-04-065  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 60 DU CER (COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES NEUF**

CONSIDÉRANT que le Complexe environnemental de la Rouge est autorisé à exécuter l'achat d'un chargeur sur roues neuf;

CONSIDÉRANT que pour procéder à cet achat le CER doit adopter le règlement numéro 60 décrétant un emprunt de sept cent mille dollars (700 000 \$) pour l'achat d'un chargeur sur roues neuf (waste handler) année 2024 ou plus, de marque Cartepillar modèle 950, John Deere modèle 644, Volvo modèle L110 ou Liebherr L550;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le règlement 60 du Complexe environnemental de la Rouge (CER), tel que décrit ci-haut, et ce, conformément à l'article 598 et 607 *du Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

8.4

**RÉSOLUTION 2025-04-066  
AUTORISER LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À FAIRE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR L'ACHAT D'UNE PELLE MÉCANIQUE USAGÉE**

CONSIDÉRANT les besoins des travaux publics d'avoir une pelle mécanique pour l'exécution de différents travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité exploitera prochainement une carrière/sablière sur le territoire de L'Ascension;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux démarches nécessaires pour l'achat d'une pelle mécanique usagée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

**8.5**                    **RÉSOLUTION  
ADOPTION DE LA LISTE DES TRAVAUX PUBLICS POUR  
L'ANNÉE 2025**

*POINT REPORTÉ*

**8.6**                    **RÉSOLUTION 2025-04-067  
AUTORISER LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À  
PROCÉDER AUX DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR LA  
CONFECTION D'UNE DALLE DE BÉTON POUR LE BÂTIMENT  
INTÉGRÉ À L'ÉCOCENTRE – STATION DE LAVAGE DE BATEAUX**

CONSIDÉRANT que le projet combiné de la station de lavage de bateaux, l'écocentre et le bâtiment de service a été priorisé dans le plan triennal d'immobilisations 2025-2027 présenté lors du budget 2025 et adopté en décembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'entreprise R. Loiselle Inc. a soumissionné pour la confection d'une dalle de béton au montant de 13 955 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux démarches nécessaires pour la confection d'une dalle de béton pour le bâtiment intégré à l'écocentre – station de lavage de bateaux et bâtiment de service et d'accepter l'offre de l'entreprise R. Loiselle Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**8.7**                    **RÉSOLUTION 2025-04-068  
ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE GROUPE QUÉBECO INC.,  
POUR LE REMPLACEMENT DE LA POMPE À TURBINE POUR  
L'USINE D'ALIMENTATION D'EAU**

CONSIDÉRANT les besoins de remplacer la pompe à turbine pour l'usine d'alimentation d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter l'offre de service de Groupe Québeco Inc., pour le remplacement de ladite pompe au montant de 52 401 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**9.1**                    **RÉSOLUTION 2025-04-069  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-564 RELATIF AUX  
LIEUX DE RETOUR DES CONTENANTS CONSIGNÉS**



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le règlement numéro 2025-564 relatif aux lieux de retour des contenants consignés, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**9.2**

**RÉSOLUTION 2025-04-070  
MANDATER LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LA  
MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension désire procéder à une modification de sa réglementation d'urbanisme afin de permettre aux citoyens de faire une déclaration volontaire de travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension a besoin du soutien de la MRC d'Antoine-Labelle, entre autres, pour l'accompagner dans le processus de modification;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension souhaite mandater la MRC d'Antoine-Labelle afin de procéder aux modifications requises, conformément aux dispositions de l'Entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu que la municipalité de L'Ascension mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour entreprendre les modifications réglementaires nécessaires dans le cadre de l'instauration du processus de déclaration volontaire de travaux, et ce, en conformité avec l'*Entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**10.1**

**RÉSOLUTION 2025-04-071  
AUTORISER LA COORDONNATRICE EN LOISIR, CULTURE ET  
VIE COMMUNAUTAIRE À PROCÉDER À L'ACHAT DU MATÉRIEL  
POUR LE PROJET « CINÉMA EN PLEIN AIR » SUITE À  
L'APPROBATION D'UNE SUBVENTION PROVENANT DE  
L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC  
D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été offerte par la MRC d'Antoine-Labelle pour la réalisation d'un « Cinéma en plein air »;



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

CONSIDÉRANT que cette subvention comporte l'achat du matériel nécessaire pour la diffusion de cinéma en plein air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser la coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire à procéder à l'achat du matériel nécessaire pour le projet « Cinéma en plein air » dont les fonds proviennent de l'entente de développement culturel de la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**10.2                   RÉSOLUTION 2025-04-072**  
**MANDATER LE GROUPE LAURENCE INGÉNIEURS CONSEILS À**  
**PROCÉDER AUX DÉMARCHES NÉCESSAIRES ET À LA**  
**SUPERVISION DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DU TENNIS**

CONSIDÉRANT que suite à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de réfection du terrain de tennis municipal demandé en 2023 (résolution 2023-11-254);

CONSIDÉRANT qu'en date du 27 juin 2024 une réponse positive de la ministre Isabelle Charest, nous confirme la retenue du projet de réfection du terrain de tennis municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu de mandater le Groupe Laurence Ingénieurs Conseils à procéder aux démarches nécessaires et à la supervision des travaux pour la réfection du tennis municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**11                   CORRESPONDANCE**

**12                   PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13                   RÉSOLUTION 2025-04-073**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 14 avril 2025

---

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Céline Chicoine,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Céline Chicoine  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard,  
Maire